

QUESTION ECRITE DE M NICOLAS DHUICQ

Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'arrêté fixant la modification des conditions d'achats de l'électricité produites par les installations photovoltaïques des bâtiments agricoles.

En effet, afin de réaliser les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement soutient financièrement les projets produisant des énergies renouvelables. C'est dans cette optique que les agriculteurs ont installé sur les toits de leurs bâtiments agricoles des panneaux photovoltaïques. Or la modification de la grille tarifaire fixant à 0,45 euro par kWh en 2010 au lieu de 0,61 euro par kWh en 2009 serait un obstacle majeure pour la filière.

Cette mesure aurait pour conséquence de fragiliser cette nouvelle activité économique en pleine expansion depuis 2006 et de nombreux projets en cours de lancement risqueraient d'être abandonnés.

C'est pourquoi, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les orientations choisies dans ce domaine et ses intentions afin de répondre aux légitimes inquiétudes ainsi exprimées.